



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE de GIGNAC - LOT
Tél. : 05 65 37 70 53
contact@gignac46.fr
www.gignac46.fr

COMMUNE DE GIGNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- Les budgets annexes*

annexe : extrait du CGCT

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2021.

Le compte administratif 2021 a été voté **le 14 avril 2022** par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **635 409.00 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (charges de personnel et frais assimilés) représentent **42.82 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Compte-tenu du remboursement (en recettes) des indemnités journalières (maladie des agents) soit 620.66 euros, de l'indemnité compensatrice de la Poste pour la tenue de l'Agence Postale Communale soit 15 314.00 euros (est incluse dans ce montant l'indemnité du mois de décembre 2020 soit 13 mois encaissés sur l'exercice 2021), le coût réel des charges de personnel s'élève à 39.75 %.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **518 374.94 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (DGF : dotation forfaitaire (DF), dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR P), dotation nationale de péréquation (DNP), dotation élu local (DPEL) des 3 dernières années :

- **DGF - DF 2019 : 75 948.00 euros, DSR P : 30 367.00 euros, DPEL : 3 030.00 euros ;**
- **DGF - DF 2020 : 72 159.00 euros, DSR P : 29 851.00 euros, DPEL : 3 033.00 euros ;**
- **DGF - DF 2021 : 70 648.00 euros, DSR P : 30 662.00 euros, DPEL : 3 027.00 euros ;**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux 2021 : **309 302.00 euros**,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :
 - **2019 : 26 501.34 euros** (le Département ne finance plus 50 % du salaire de l'accompagnateur du transport scolaire).
 - **2020 : 22 775.74 euros** (cette forte baisse est liée à la crise sanitaire notamment la fermeture de l'école).
 - **2021 : 35 207.49 euros** (cette forte hausse s'explique par la fusion du budget principal et du budget des logements locatifs où il se rajoute les charges des loyers, par une régularisation d'un mois pour l'indemnité compensatrice de l'agence postale communale et par la vente de plusieurs concessions cimetières).

Il faut également noter que les recettes liées aux revenus des immeubles s'élèvent à 52 855.95€ (loyers des logements locatifs sociaux).

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	168 095.66	Recettes des services	35 207.49
Dépenses de personnel	221 977.98		
Autres dépenses de gestion courante	57 563.57	Impôts et taxes	337 906.55
Dépenses financières	7 476.08	Dotations et participations	155 021.97
Dépenses exceptionnelles	5 445.88	Autres recettes de gestion courante	54 803.85
Dotations aux amortissements et provisions	138.00	Recettes exceptionnelles	33 399.11
		Recettes financières	1.80

		Autres recettes – Atténuation de charges	620.66
Total dépenses réelles	460 697.17	Total recettes réelles	616 961.43
Charges (écritures d'ordre entre sections : amortissements et sorties d'actif)	57 677.77	Produits (écritures d'ordre entre sections : moins-value liée à une sortie d'actif)	18 447.57
Total général	518 374.94	Total général	635 409.00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- concernant les ménages

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la TFPB 2020 du département soit 23.46% est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 43.09% (soit le taux communal de 2020 : 19.63% auquel on rajoute le taux départemental de 2020 : 23.46%).

- Taxe foncière sur le bâti : **43.09%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **179.21 %**

Les taux de la commune sont inchangés depuis 2000.

- concernant les entreprises

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes CAUVALDOR.

Le produit de la fiscalité locale s'élève **309 302.00 euros**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à **104 337.00 euros** soit une baisse de **706.00 euros** par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	54 286.79	Excédents de fonctionnement capitalisés	121 081.99
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	405 651.45	Subventions d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	66 699.30
Autres immobilisations financières (avance au budget lotissement « Clou del Pech)	100 000.00	Emprunts	128 431.01

		FCTVA	12 786.26
		Taxe d'aménagement	3 976.03
		Créance autres communes (remboursement d'une part de l'avance remboursable au budget assainissement)	10 000.00
		Créances sur personnes de droit privé (solde crédit-vente « le Zinc de la Quique)	29 583.17
Total des dépenses réelles d'investissement	559 938.24	Total des recettes réelles d'investissement	372 557.76
Plus ou moins-values sur cession immobilisations	18 447.57	Produits (écritures d'ordre entre section : Amortissements et cessions)	57 677.77
Total Général	578 385.81	Total Général	430 235.53

c) Les investissements de l'année 2021 sont les suivants

Détail des dépenses d'investissement 2021	
..92-Achat matériel (potelets pour l'aménagement de sécurité sur la RD 87, tracteur d'occasion, broyeur d'accotement, meuleuse d'angle, onduleur Mairie, ordinateur portable pour les réunions, standard téléphonique pour la Mairie, lave-linge pour l'atelier, tables, chaises et réfrigérateur pour l'école, mixeur cantine)	46 546.73
..96-Gros travaux sur logements (installation d'ensemble de meubles de cuisine dans 3 logements équipés de four-plaque de cuisson)	3 859.00
103-Amélioration énergétique des logements (installation de 3 poêles à granulés)	15 678.38
119-Gros travaux divers (abattage d'un platane dans la cour de l'école, travaux électriques, de peinture-plâtrerie, de plomberie dans le local loué aux infirmières, installation d'un caniveau à grille impasse de la Bombarderie, réseau téléphonique pour desservir le cabinet de kinésithérapie, matériel pour la confection des 12 tables installées dans le village, comptage d'éclairage public place des Troubadours)	17 166.82
128-Bornes à incendie au lieu-dit « Les Genestes »	3 786.00
145-PUP « Les Genestes » (Projet Urbain Partenarial)	18 245.99
147-Acquisition « Le Zinc de la Quique »	83 369.38
148-Site internet de la Commune de GIGNAC	5 040.00
150-Aménagements de trottoirs sur la RD 87	46 573.20
153-Amélioration énergétique du bâtiment Ecole/Cantine et des 3 logements situés à l'étage)	93 276.07
158-Acquisition bien Place Saint-Martin	72 109.88
Total des dépenses d'investissement par programme	405 651.45

d) Les subventions d'investissements perçues

Détail des recettes des programmes d'investissement 2021	
145-PUP « Les Genestes » (Projet Urbain Partenarial) : Participation des propriétaires	18 246.00
150- Création de trottoirs sur la traverse du Bourg RD 87 DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	11 643.00
153-Amélioration énergétique du bâtiment Ecole/Cantine et des 3 logements situés à l'étage) : Subvention exceptionnelle dans le cadre du Plan de relance Rénovation Énergétique 2021- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Acompte	36 810.30
Total des recettes d'investissement par programme	66 699.30

e) Les restes à réaliser 2021 en recettes et en dépenses d'investissement

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créditeur	Justification (1)	Dépense inscrite au budget
2135-119	Porte d'entrée salle des associations	Réalisations Jauzac SAS	Devis bon pour accord en date du 02/12/2021	1 987.04
2135-153	Travaux de rénovation énergétique du bâtiment école cantine et des 3 logements situés à l'étage		Délibération n°2021_28_04_2203 du 22/04/2021 - Solde	90 774.93
2031-154	Adressage	SDAIL	Délibération n° 2021_03_02_1102 en date du 11/02/2021	2 420.00
2281-157	Aménagements de sécurité sur la RD 15 et en continuité sur la RD 87		Délibération n°2021_73_12_0602 en date du 06/12/2021	70 000.00
2041583-159	Aménagement Carrefour Saint-Antoine	CAUVALDOR	Délibération n°2021_52_08_3101 en date du 31/08/2021	1 344.00
2111-160	Acquisition terrain rue du Puits Bournaguet	Madame SANTACREU Marie-Claire	Délibération n°2021-61-10-0203 Et DM n°6/2021 du 02/10/2021	25 000.00
2135-96	Gros travaux sur logements : Menuiserie Logement Presbytère n°2	Réalisations Jauzac SAS	Devis bon pour accord en date du 22/11/2021	1 441.13
Total des restes à réaliser dépenses d'investissement				192 967.10

IV- Les données synthétiques du compte administratif 2021 - Récapitulatif

a) Récapitulatif du compte administratif 2021

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	274 201.30
Investissement	0.00	57 914.44

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	518 374.94	635 409.00
Investissement	578 385 81	430 235.53

Reste à réaliser investissements à reporter N+1	192 967.10	0.00
--	-------------------	-------------

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	518 374.94	909 610.30

RESULTAT CUMULE	Investissement	771 352.91	488 149.97
	TOTAL CUMULE	1 289 727 85	1 397 760.27

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		391 235.36
Investissement	90 235.84	

Résultat définitif (Y compris les restes à réaliser)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		391 235.36
Investissement	283 202.94	

Le résultat définitif de l'exercice 2021 est déficitaire en investissement pour 283 202.94 euros et excédentaire en fonctionnement pour 391 235.36 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement donc l'affectation du résultat 2021 au budget 2022 sera la suivante :

283 202.94€ au compte 1068 (recettes d'investissement)

108 032.42€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

b) Principaux ratios

Population totale au 1^{er} janvier 2021 : 686 habitants

FONCTIONNEMENT - Montant en euro par habitant	
Produits de fonctionnement - Total détaillé ci-dessous	926.25
Impôts locaux	450.88
Autres impôts et taxes	41.70
Dotations et participations	225.98
Produits des services	51.32
Autres produits	79.89
Atténuation de charges	0.90
Produits exceptionnels	48.69
Opérations d'ordre transfert entre sections	26.89
Charges de fonctionnement - Total détaillé ci-dessous	755.65
Charges à caractère général	245.04
Charges de personnels, frais assimilés	323.58
Autres charges de gestion courante	83.91
Charges financières	10.90
Charges exceptionnelles	7.94
Dotations provisions dépréciations actifs circulants	0.20
Dépenses d'ordre de fonctionnement	84.08
INVESTISSEMENT - Montant en euro par habitant	
Total des dépenses d'investissement - Total détaillé ci-dessous	843.13
Dépenses d'équipement	591.33
Remboursement de dettes bancaires et assimilés	79.14
Créances Autres communes	145.77
Opérations d'ordre transfert entre sections	26.89
Total des recettes d'investissement - Total détaillé ci-dessous	627.17
Subventions d'investissement	97.23
Emprunts et dettes assimilées	185.13
Dotations, fonds divers et réserves	200.94

Autre immobilisations financières	57.70
Opérations d'ordre transfert entre sections	84.08
Dépôt et cautionnements reçus	2.09

c) Etat de la dette

BUDGET PRINCIPAL (REPRISE DES EMPRUNTS DU BA LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 01/01/2021)										
<i>Liste des emprunts en cours</i>										
Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD AU 31/12/2021	Durée	Fin
LOGEMENT PLUS LA GARIOTTE	1037390	CDC TOULOUSE	60 000,00	01/12/2004	3,4500	Fixe	Annuel	38 578,35	35 ans	01/11/2037
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	00000772535	CRCAM MIDI-PYRENEES	25 000,00	09/11/2016	1,1000	Fixe	Annuel	12 841,80	10 ans	30/11/2026
LOGEMENTS PRESBYTERE	1024998	CDC TOULOUSE	130 000,00	01/11/2003	3,4500	Variable	Annuel	80 114,15	35 ans	01/11/2038
LOGEMENT MULTIPLE RURAL	0460705	CDC TOULOUSE	117 988,68	24/06/1996	3,8000	Variable	Annuel	29 066,32	32 ans	01/07/2028
ACHAT MATERIEL BOULANGERIE	87173435350	CRCAM MIDI-PYRENEES	100 000,00	24/10/2007	4,8100	Fixe	Trimestriel	9 120,78	15 ans	31/10/2022
EMPRUNT DE COMPACTAGE	00002503993	CRCAM MIDI-PYRENEES	291 808,00	12/08/2020	1,1200	Fixe	Annuel	268 952,48	12 ans	31/08/2032
LE ZINC DE LA QUIQUE	00002819856	CRCAM MIDI-PYRENEES	50 000,00	25/05/2021	0,7000	Fixe	Trimestriel	47 582,19	10 ans	30/06/2031
ACQUISITION BIEN EN CENTRE BOURG	00002899450	CRCAM MIDI-PYRENEES	77 000,00	03/08/2021	0,7000	Fixe	Trimestriel	75 813,40	15 ans	31/08/2036
TOTAL GENERAL			851 796,68					TOTAL GENERAL	562 069,47	

BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Vue d'ensemble du Compte administratif 2021

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	25 000.47
Investissement	0.00	648.79

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	20 716 88	31 986.97	11 270.09
Investissement	34 702.39	17 938.36	-16 764.03

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Fonctionnement	20 716.88	56 987.44	36 270.56
	Investissement	34 702.39	18 587.15	-16 115.24
	TOTAL CUMULE	55 419 27	75 574.59	20 155.32

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		36 270.56
Investissement	16 115.24	

Le résultat définitif de l'exercice 2021 est déficitaire en investissement pour 16 115.24 euros et excédentaire en fonctionnement pour 36 270.56 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement donc l'affectation du résultat 2021 au budget 2022 sera la suivante :

16 115.24 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

20 155.32 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

II- La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 56 987.44 euros.

Elles sont constituées :

D'une part, de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m3 d'eau assainie est à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT –

Pour mémoire en 2020, les montants sont en abonnement : 9 945,84€ et en consommation : 8 031,80€ (5 737 m3) soit un total de 17 977,64€ : le montant de 9 068.19€ a été encaissé sur l'exercice 2020 et le solde d'un montant de 8 909.45€ sera encaissé sur l'exercice 2021).

Sur l'exercice 2021 ont été encaissés le solde de 2020 d'un montant de 8 909,45€ ainsi que les 1^{er} et 2nd acomptes 2021 d'un montant de 9 090.55€ soit un total de 18 000.00€ ;

Et d'autre part, de la subvention du budget principal de la collectivité pour l'utilisation d'une partie du terrain de la station d'épuration et de la quote-part des subventions d'investissement transférées.

Les dépenses de fonctionnement représentent 20 716.88 euros.

Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

III- La section d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	26 138.95		
Total des dépenses réelles d'investissement	26 138.95	Total des recettes réelles d'investissement	0.00
Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44	Produits (écritures d'ordre entre section)	17 938.36
Total Général	34 702.39	Total Général	17 938.35

IV-Etat de la dette

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF										
Liste des emprunts en cours										
Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD au 31/12/2021	Durée	Fin
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	120 2012 01277 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	92 750,00	27/02/2013	0,0000	Fixe	Annuel	43 283,36	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	110 2012 03554 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	42 560,00	27/02/2013	0,0000	Fixe	Annuel	19 861,36	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	110 2012 03554 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	6 818,10	07/05/2015	0,0000	Fixe	Annuel	4 090,86	15 ans	26/02/2030
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	120 2012 01277 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	29 239,23	12/03/2015	0,0000	Fixe	Annuel	17 543,55	15 ans	29/01/2030
EMPRUNT DE COMPACTAGE	00002503993	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	60 192,00	12/08/2020	1,1200	Fixe	Annuel	55 477,53	12 ans	31/08/2032
		TOTAL GENERAL	231 559,33				TOTAL GENERAL	140 256,66		

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT CLOU DEL PECH - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

C'est un budget assujetti la TVA.

Il retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement dans les comptes 6015 (achat de terrains), 6045 (frais d'études) et 605 (travaux).

Les travaux retracés dans le budget annexe de lotissement sont ceux qui sont indispensables à la viabilisation des terrains (voirie, réseau d'eau, d'électricité, etc...).

Lorsque toutes les dépenses ont été réalisées et, en tout état de cause à la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est-à-dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges. Cela se traduit par une dépense de stock (3555) et une recette du compte de variation de stock en section de fonctionnement (compte 7135). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire entre sections à inscrire dans les chapitres globalisés 040 en investissement et 042 en fonctionnement.

Pendant la période de viabilisation des terrains la section de fonctionnement est donc équilibrée.

La section d'investissement qui constate en dépense le coût total de la viabilisation, doit trouver en recette les moyens de la financer (emprunt, avance remboursable du budget principal, etc...)

I. Vue d'ensemble du Compte administratif 2021

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 989.58	28 989.58
Investissement	28 989.58	100 000.00

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 989.58	28 989.58
Investissement	28 989.58	100 000.00
TOTAL CUMULE	57 979.16	128 989.58

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Investissement		71 010.42

II- La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 28 989.58 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent à une opération d'ordre budgétaire entre sections.

Les dépenses de fonctionnement représentent 28 989.58 euros.

Les dépenses de fonctionnement du budget lotissement correspondent aux dépenses réelles.

Elles sont constituées pour l'exercice 2021 :

- de l'achat du terrain au budget principal pour un montant de 23 169.58 euros
- et du paiement d'une partie des frais d'honoraires du géomètre pour un montant de 4 020.00 euros ainsi que du paiement du volet paysager pour 1 800.00 euros ;

III- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget lotissement correspondent à une opération d'ordre budgétaire entre sections.

Les recettes d'investissement correspondent à l'avance remboursable du budget principal.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations de transferts	26 138.95	Emprunt s et dettes assimilées (avance remboursable du budget principal)	100 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement	26 138.95	Total des recettes réelles d'investissement	100 000.00

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 du budget lotissement « Clou del Pech » est excédentaire en investissement pour un montant de 71 010.42 euros.

Ce montant sera à reprendre au budget 2022 en recettes d'investissement pour terminer de financer les travaux d'aménagement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Gignac, le 26/04/2022
Le Maire, Solange OURCIVAL



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;*
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;*
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;*
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :*
 - a) détient une part du capital ;*
 - b) a garanti un emprunt ;*
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

- 5° Supprimé ;*
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;*
- 7° De la liste des délégataires de service public ;*
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;*
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;*
- 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.*

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les

différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.